



De retour sur nos postes de travail et après avoir profité, pour certains, de congés mérités dans cette année 2020 troublante. Le moment est d'éclaircir entre nous la situation sociale des fonctionnaires et agents publics qui avons tous répondu présent lors du point haut de la pandémie COVID qui continue d'agir.. **Les politiques et décideurs ont une mémoire de poissons rouges, aucune reconnaissance sur nos salaires cette année 2020, ni sur l'année 2021.**

Juste bon à crier à tue-tête « Il faut mettre fin aux régimes spéciaux »

Mais ils parlent de nous ! Mais ils parlent de TOI !

LE GOUVERNEMENT, NOTRE EMPLOYEUR LA VILLE DE DRANCY REFUSENT DE RECONNAITRE NOS BESOINS.

VOTRE SEULE RIPOSTE

Mobilisons-nous en assemblée et grève le JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

La crise sanitaire et sociale a démontré combien les services publics et la Fonction publique sont essentiels notamment pour garantir à toutes et à tous l'accès aux droits sociaux et aux soins.

Nous nous souviendrons et ne sommes pas près d'oublier les mots du président de la République lors de son discours du 13 avril dernier 2020 : *« les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. »*

Mais ils parlent de nous ! Mais ils parlent de toi !

ET DECIDE SANS TOI !

Et en effet, dix ans de gel du point d'indice, notre base de salaire, ce n'est pas tolérable et juste.

Une des urgences est bien la revalorisation conséquente des salaires et des carrières.

Et pourtant, quelques mois après ce 13 avril, le remaniement ministériel, la rencontre avec la ministre de la Fonction publique et les discours du Premier ministre n'augurent rien de bon.

ENEZ ECHANGER A L'ASSEMBLEE GENERALE SALLE LOUIS MERET de 9 h à 12 h

Sur vos questions, vos besoins, vos postes, votre santé au travail, vos missions...

- ✓ **La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement**
- ✓ **L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;**
- ✓ **Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;**
- ✓ **Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux**
- ✓ **L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;**
- ✓ **Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;**
- ✓ **L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;**
- ✓ **Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.**
- ✓ **PRIMES : COVID, CIA, RIVEEP, justes et transparentes**

ENEZ NOMBREUX, le JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 pour arriver à 9 h

La Maire de Drancy autorise la réunion, il faut remplir les formulaires heures d'information syndicale et les déposer a la DRH 72 heures avant la réunion (vendredi 14 sept) (exemplaire au dos).

Masques obligatoires, les heures d'information, les trajets réunion sont du temps travaillés et payés.

MANIFESTATION PARIS REPUBLIQUE 14 Heures

Cgt, 22 rue de la République (salle Louis Meret), 01 48 96 92 40 Matin, cgt.drancy@gmail.com

Formulaire de participation à une réunion d'information syndicale

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LA SALLE

Conformément à l'article 6 du décret n°85-397 du 3 avril 1985, relatif à l'exercice du droit syndical les organisations syndicales représentatives (CFDT, CFTC et CGT pour la Mairie de Drancy et son CCAS) peuvent tenir des réunions mensuelles d'information d'une heure. Une même organisation syndicale peut regrouper jusqu'à 3 heures mensuelles d'information par trimestre.

Sous réserve des nécessités de service chaque agent a le droit de demander à participer à ces réunions dans la limite de 3 heures par trimestre. L'appréciation des nécessités de service par le chef de service ne peut le conduire à refuser régulièrement la participation à ces réunions.

Pour participer à ces réunions, les agents doivent en faire la demande à leur chef de service au moins 3 jours avant la date de la réunion d'information syndicale.

La demande de participation doit être faite par écrit au moyen du présent formulaire.

Tout agent qui participerait à une réunion d'information syndicale sans avoir déposé de demande préalable sera considéré comme étant en absence irrégulière.

Prénom :

Nom :

Service :

Souhaite participer à la réunion d'information syndicale : **du jeudi 17 septembre 2020**

- du syndicat :
- organisée le : **17 septembre 2020**
- heure de début de la réunion : **9 h**
- heure de fin de la réunion : **12**

<p>Date et signature de l'agent</p>	<p>Date, décision et signature du chef de service</p> <p><input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus pour raisons de service</p>
-------------------------------------	--

Ce formulaire complété est à remettre à l'agent par le chef de service. Une copie est à transmettre à Mme Chérifa SLIMANI, assistante du DRH.